

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-379/SG/AI attribuant provisoirement une indemnité de fonction à un commis des S.A.F, en service à Obock .

n° 73-379/SG/AI

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
7 mars 1973

Numéro JO  
n° 6 du 25/03/1973

Date du numéro  
25 mars 1973

### TEXTE INTÉGRAL

M. Houmed Bilil, secrétaire interprète en service au Cercle d'Obock, est nommé chef de section administrative. A ce titre, il percevra l'indemnité de 15.000 francs prévue par l'arrêté n° 504 du 1er avril 1968.